

## CP - Inauguration de la PEP's

**La PEP'S, pépinière d'entreprises initiée par Colmar Agglomération, a été inaugurée le samedi 24 septembre 2022 dans ses locaux du 2 rue de Prague à Colmar. La PEP's se veut un lieu totem de la création d'entreprise.**

LA PEP'S a pour objectif d'accompagner les porteurs de projet dans la création et le développement de leur entreprise, en leur fournissant un lieu et des solutions adaptées. Ce projet est la concrétisation de la volonté politique des élus de Colmar Agglomération, de vouloir soutenir durablement la création d'entreprises sur le territoire.



L'idée de la réalisation d'une pépinière d'entreprises est née en 2016. Elle a ensuite pris forme par l'intermédiaire d'une étude de faisabilité et d'opportunité cofinancée par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), dans le cadre du projet global du quartier Europe.

Fort de cette étude, Colmar Agglomération décide en 2018 de sa construction, rue de Prague à Colmar au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la Ville. L'utilité de ce projet a emporté la mobilisation de différents partenaires publics :

- **l'État** à hauteur de **200 000€** par le biais du **Contrat Cœur de Ville 2018 – 2022**
- **la Région Grand Est** a attribué une subvention de 300 000€ via le **Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) 2018 – 2021**
- **le Département du Haut-Rhin** s'est fortement mobilisé à hauteur de 720 000€ par le **Contrat de Territoire de Vie 2014 – 2019**
- **Colmar Agglomération** qui a assuré le pilotage du projet et engagé **un peu plus de la moitié (1,28 M€) du coût total du bâtiment qui est de 2,5 M€**

La réalisation de l'équipement a fait l'objet d'un concours d'architecture, pilotée par le premier Vice-Président délégué, Lucien Muller. Plus de 50 candidatures ont été reçues, et c'est Marie-Michel Issenlor, diplômée de l'Ecole Nationale Supérieure de Nancy, qui a été retenue pour réaliser le bâtiment de 2 niveaux pour une superficie totale de près de 1 200 m<sup>2</sup>.

La PEP'S se compose de différents espaces :

- un accueil
- un bureau pour l'administration de la structure
- 14 bureaux louables (216 m<sup>2</sup>),
- 4 ateliers (286 m<sup>2</sup>),
- 2 salles de réunion (67m<sup>2</sup>),
- un espace de coworking (80m<sup>2</sup>) d'une capacité de 40 places
- un espace cuisine/détente est localisé à l'étage.

De plus, l'équipement dispose de près de 40 places de parking.

Tout comme l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre du Programme cofinancé par l'ANRU et ceux de la galerie commerciale voisine, le bâtiment de la PEP'S participe à donner une image dynamique de ce secteur de la ville.

Cette pépinière généraliste est dédiée aux créateurs d'entreprises de tous horizons. Le bâtiment est en service depuis juillet 2022 et a été inauguré le samedi 24 septembre 2022.

## **Deux entreprises ont déjà intégré la PEP's.**

Necmettin Aydin, d'Ingersheim, s'est installé le 1er septembre dans son bureau à la PEP's, qui lui permettra de recevoir plus de clients pour faire grandir sa micro-entreprise Aydin consulting. Il a créé cette entreprise en janvier 2020, peu avant la crise de la Covid-19, et propose des services d'accompagnement dans les démarches administratives pour les particuliers et les professionnels.

L'entreprise MSCE, un cabinet d'expertise comptable, s'installera également dans les locaux de la PEP's dans les semaines à venir. Le créateur du cabinet emploiera un salarié comptable à plein temps. Intégrer la PEP's lui permettra de proposer à son salarié un cadre de travail agréable et de profiter des outils mis à disposition, comme le matériel informatique ou une salle de réunion.

Les jeunes créateurs d'entreprise ont quatre bonnes raisons de venir s'installer à la PEP's.

## **1. UNE SOLUTION D'HÉBERGEMENT À PRIX ATTRACTIF**

La PEP's héberge les créateurs d'entreprises pendant les premières années de leurs activités. Au cours de cette période qui peut durer jusqu'à 4 ans, la jeune entreprise paye un loyer réduit. Ceci doit lui permettre de maîtriser une partie importante de ses charges lors de cette phase de développement d'activité.

## **2. ACCÉDER À DES SERVICES À COÛTS PARTAGÉS**

En complément des loyers bonifiés, la PEP's propose à ses locataires et utilisateurs un accès partagé à des équipements comme l'espace d'accueil, les salles de réunion ou encore le standard. Ils peuvent ainsi bénéficier de l'infrastructure d'une PME, sans les coûts d'investissement et de personnel relatifs à ces fonctions. C'est BGE Alsace Lorraine qui, par le biais d'une délégation de service public, assure la gestion du site, l'accueil, les activités de coworking et de location de salles, ainsi que la promotion de la structure.

## **3. BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ**

C'est un élément essentiel de la réussite : l'accompagnement et le suivi de projet apporté au créateur d'entreprise est également assuré par BGE Alsace Lorraine. Les jeunes entreprises disposent d'un appui considérable et de proximité pour les aider dans leur lancement et leur développement.

De plus, Colmar Agglomération validera prochainement le programme d'actions PEP'S Co qu'elle a impulsé avec de nombreux partenaires dont Alsace Active, l'ADIE, la Chambre de Métiers, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la plateforme d'initiative locale ICCA, le CEEJA, SEMIA, Pôle Emploi, la Préfecture, la CeA. PEP's Co est également soutenu par la Région Grand Est dans le cadre du Pôle de Coopération pour Entreprendre à hauteur de 35 000 € par an. Ce programme d'actions représente un engagement supplémentaire annuel de Colmar Agglomération de 35 850 € pour favoriser la création-reprise d'entreprises.

## **4. TISSER DES LIENS PROFESSIONNELS**

Au-delà de la mise à disposition de locaux, le premier intérêt de la PEP's est de rompre la solitude du créateur d'entreprise. La pépinière est le lieu idéal pour tisser des réseaux professionnels et échanger avec d'autres entrepreneurs. La PEP'S se veut être un environnement stimulant où le porteur de projets se trouve aux côtés d'autres entrepreneurs, dans un lieu propice au développement de son entreprise.

Les entreprises nouvellement créées ou jeunes entreprises de moins de trois ans, ou ayant moins de trois ans d'activité réelle à la date de leur entrée dans les lieux peuvent intégrer la PEP's. Les entreprises intéressées peuvent déposer un dossier auprès de BGE Alsace-Lorraine qui l'examinera. S'il est retenu, il sera soumis au Comité d'agrément qui se réunit chaque mois.

Plus d'informations par mail : [contact@bge-alsace-lorraine.fr](mailto:contact@bge-alsace-lorraine.fr)



#### **CONTACT PRESSE**

Manon Lovasz - Attachée de presse  
Ville de Colmar - Colmar Agglomération  
06 79 80 49 18  
[manon.lovasz@colmar.fr](mailto:manon.lovasz@colmar.fr)

[colmar.fr](http://colmar.fr)